

Délibération 2024-19

Point de l'ordre du jour : V 5.2

Objet : Engagement décennal : demandes de dispense

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;  
Vu l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;  
Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure Paris-Saclay ;  
Vu le procès-verbal de la commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal en date du 28 mai 2024.

**Avis du Conseil d'Administration :**

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable aux propositions formulées par la commission d'engagement décennal concernant les demandes de dispense présentées dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28 juin 2024.

Pour extrait conforme,  
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA – 28/06//2024 - D.2024-19</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u> 22/07/2024</p> <p><u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le :</p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421 - 1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
---	--

---

## PROCES-VERBAL

### Commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal

Mardi 28 mai 2024 de 14h00 à 16h00

Salle Renaudeau, rez-de-chaussée

#### Présents :

##### Les membres de la commission

- Mme Nathalie Carrasco, présidente de l'ENS Paris-Saclay et présidente de séance
- Mme Nathalie Delanghe, directrice générale des services adjointe
- Mme Feryel Grim, responsable du pôle carrières normaliennes
- Mme Cécile Mauge, directrice des affaires juridiques et marchés publics
- M. Uriel Hazan, directeur adjoint aux études du DER biologie
- Mme Claire Lambard, directrice du DER de langues
- M. François Louf, directeur du DER de génie mécanique
- M. Guillaume Le Guern, représentant M. Fabrice Gatuingt, directeur du DER de génie civil et environnement
- M. Jérôme Saint Martin, directeur du DER Nikola Tesla
- M. Baptiste Coulmont, professeur de sociologie, représentant M. Frédéric Lebaron, directeur du DER Sciences Humaines et Sociales
- M. Théo Le Moigne, représentant des normaliens élèves, élu au Conseil d'Administration
- Mme Elise Foulatier, représentante des normaliens élèves, élu au Conseil d'Administration

##### Les membres excusés

- M. Olivier Hubert, vice-président formation
- M. Laurent Signoles, directeur général des services
- M. James Auger, directeur du DER de design
- Mme Laure Quivy, directrice du DER mathématiques
- Mme Mihaela Sighireanu, directrice du DER d'informatique
- M. Jean-Sébastien Lauret, directeur du DER physique

##### La secrétaire de séance

- Mme Ariane Marques, assistante au pôle carrières normaliennes

## 1. Préambule

La Commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal de l'École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay), s'est réunie le 28 mai 2024, dans la composition prévue par l'article 41 du règlement intérieur de l'École, afin d'examiner 15 dossiers de dispense.

## 2. Déroulement de la commission

### 2.1 Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14h00.

La présidente remercie les membres de la commission pour leur présence.

### 2.2 Rappel des attributions de la commission

Conformément à l'article 41 du règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay, la commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal est compétente pour émettre des avis sur les situations de rupture potentielle et les demandes de dispense à l'obligation de remboursement des traitements perçus.

L'avis rendu éclaire la décision prise par la présidente.

Pour les demandes de dispense, la décision de la présidente est prise après délibération et avis du conseil d'administration.

### 2.3 Rappel du nouveau cadrage acté en commission du 1er juin 2023

Etape 1: Pôle carrières : Réception dossiers, Analyse et complétude

Etape 2: Préparation de la commission : Présentation de tous les dossiers de demandes de dispense au vice-président formation. Celui-ci statue sur les dossiers à présenter directement en CA, ceux soumis au conseil médical et ceux soumis à la commission engagement décennal.

Etape 3: Commission ED : Etude de tous les dossiers de demande de dispense totale et partielle sélectionnés par le VPF.

## 3. Dossiers soumis à la commission

L'examen des dossiers s'effectue de la manière suivante : par session de campagne de suivi de l'engagement décennal et par type de dossier.

15 dossiers de demandes de dispense ont été reçus. Le résultat des avis est reporté ci-dessous :

### 3.1 Dossiers non-éligibles à la demande de dispense mais présentés en commission pour information

Les 7 dossiers résumés ci-dessous ont été étudiés en amont de la commission avec le Vice-Président Formation.

La commission a approuvé les avis initialement donnés par le VPF. Ci-dessous les 7 dossiers résumés :

N° Dossier	DER	Parcours d'études	Employeur	Fonction	Avis-Pré-commission
Dossier 1	Chimie	Diplôme normalien : 31/08/2019 Doctorat (CDSN) : 2019-2021	APMnews	Journaliste scientifique	Défavorable : Activité dans le privé.
Dossier 2	DESIGN	Diplôme normalien : 31/08/2019 Doctorat (CDSN) : 2019-2023	Association PRACTHS	Cheffe de projet politiques publiques et innovation	Régularisation conformité ED : L'association étant reconnue par le conseil d'Etat + activité d'enseignements.
Dossier 3	DGM	Diplôme normalien : 31/08/2021 Doctorat : Non	Sans emploi fixe	Plusieurs projets en cours en Afrique du Sud	Défavorable : aucune activité entrant dans le cadre de l'ED.
Dossier 4	DGM	Diplôme normalien : 31/08/2018 Doctorat : Non	ORIENT EXPRESS	Ingénieur projet junior	Défavorable : Activité dans le privé.
Dossier 5	ECOGES	Diplôme normalien : 31/08/2018 Doctorat (CIFRE) : 2019-2023	Sans emploi.	Est inscrit à France Travail tout en poursuivant son projet avec l'École des Mines (mais sans contrat). En attente de financement	Défavorable à la demande de reconnaissance (activité de recherche sans contrat). Favorable à la demande de sursis.
Dossier 6	INFO	Diplôme normalien : 2015 : Entrée ENS en CST (année Joker) 2016 : MI Univ Rouen 2017 : CST IR	Sans emploi	Bénéficiaire de l'aide retour à l'emploi, parcours « Emploi santé » Dossier déposé Maison départementale du handicap	Favorable à une dispense pour : Erreur d'orientation.
Dossier 7	SHS	Diplôme normalien : 31/08/2020 Doctorat : Non	MAZARS puis Eurogroup Hôpitaux de Paris	Consultante sénior Chargée de Mission	Défavorable à la reconnaissance activité chez MAZARS et Eurogroup Régularisation conformité ED depuis l'intégration au sein de l'APHP

### 3.2 Dossiers éligibles de demande de dispense étudiés en commission

8 dossiers de demande de dispense ont été étudiés par la commission du 28/05/2024 :

Dossiers	Motif de la demande	Avis favorable	Avis défavorable	Décision de sursis à statuer
8	Demande de dispense		X	X
9	Demande de dispense		X	
10	Demande de dispense		X	
11	Demande de dispense		X	
12	Demande de dispense		X	
13	Demande de dispense		X	
14	Demande de dispense	X		
15*	Demande de dispense		X*	

\*Pour le dossier 15 : avis défavorable sous réserve d'éléments complémentaires

Les dossiers de demande de dispense :

**Dossier N° 8 :**

PARCOURS UNIVERSITAIRE			
2014-2015 Diplôme ENSC – Licence 3 2015-2016 Diplôme ENSC – M1 MAISE GENIE CIVIL 2016-2017 Diplôme ENSC – M2 FESup 2017-2018 Diplôme ENSC – M2 GEO2			
Date	Motif	Situation	
	Fin de contrat	Admis au diplôme	
PARCOURS PROFESSIONNEL			
10/09/2018 - 20/03/2020 : Ingénieur R&D chez EGIS Industries 06/04/2020 - 30/06/2021 : Ingénieur R&D chez SIXENCE NECS 01/06/2021 - 31/05/2023 : VIE SIXENCE au Canada (24 mois) 01/07/2023 à ce jour : Ingénieur R&D chez SIXENCE Solutions Canada			
SITUATION VIS-À-VIS DE L'ENGAGEMENT DECENNAL			
Rupture définitive pour activité dans le secteur privé			
Nombre de mois payés	Date d'échéance de l'ED	Nombre de mois accomplis au titre de l'ED	Somme à rembourser
48	31/10/2025	72/120	36 859,92 €

**Objet : demande de dispense partielle :**

Le contexte COVID a différé son projet de V.I.E au Canada. Il a dû travailler dans le privé pour suivre son épouse au Canada. Il travaille actuellement dans l'entreprise privée Sixence NeCS, fondée par d'anciens normaliens, et contribue activement à des études numériques nécessitant un savoir-faire R&D, modélisation numérique, sciences des matériaux, et génie civil.

Sa carrière se déroule dans le secteur privé, mais ses activités sont liées au secteur public : collaboration étroite avec des entités d'État (EDF, IRSN, et CEA), telles que la réalisation d'études numériques complexes pour justifier ou dimensionner des structures du parc nucléaire français. Assistance de logiciels de calcul et de recherche pour EDF. Il est impliqué dans des projets de recherche appliquée.

**Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.**

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense totale de l'obligation de remboursement
- Une Attestation V.I.E au Canada
- Un document de décompte d'indemnité V.I.E 2023

Le directeur du DER DGCE émet l'avis suivant à la demande de dispense de M. X :

- Contre la demande de dispense partielle
- Prise en compte dans son ED des mois auxquels il a le droit (V.I.E et durée pendant laquelle EGIS était une filiale de la caisse de dépôts).

**Avis de la commission : Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande, permettront le « recalcul » du montant restant à payer. Une demande de sursis pourra être proposée.**

**Dossier N° 9 :**

PARCOURS UNIVERSITAIRE			
2014-2015	Diplôme ENSC – GENI MECANIQUE		
2015-2016	Diplôme ENSC – M1 Mécanique des Matériaux et des Structures MMS		
2016-2017	Diplôme ENSC – ARPE		
2017-2018	Diplôme ENSC – M2 Modélisation simulation Méca. Structures Couplées MS 2SC		
Date	Motif	Situation	
	Fin de contrat	Admis au diplôme	
PARCOURS PROFESSIONNEL			
01/09/2018 au 31/08/2019 : Sursis accordé. Travail chez Airbus			
01/09/2019 au 20/10/2022 : Thèses CIFRE AIRBUS Helico			
21/10/2022 à ce jour : Ingénieur modélisation et simulation chez AIRBUS Helicopters SAS			
SITUATION VIS-À-VIS DE L'ENGAGEMENT DECENNAL			
Rupture définitive pour activité dans le secteur privé			
Nombre de mois payés	Date d'échéance de l'ED	Nombre de mois accomplis au titre de l'ED	Somme à rembourser
48	31/08/2025	84/120	18 343, 73 €

**Objet : demande de dispense partielle :**

Le demandeur a intégré Airbus dont les secteurs d'activités sont étroitement liés à des commandes publiques, pour des missions dans la continuité de son doctorat CIFRE. Il est intervenu dans la rédaction de 3 brevets, en tant qu'auteur principal et co-auteur au cours des années 2022 et 2023, preuve qu'il poursuit ses missions de recherche avec enthousiasme.

Il s'engage dans la formation de futurs ingénieurs à travers ses missions d'encadrant d'un stagiaire issu de l'ISAE-Supmeca de mars 2023 à septembre 2023, puis d'un apprenti ingénieur de l'Institut Techniques de l'Ingénieur et de l'Industrie (formation de 3 ans) pour des projets d'innovation. A répondu « Présent ! » à l'invitation du Vice-Président Olivier HUBERT lors de la semaine des carrières dans le but de partager aux élèves et étudiants, son expérience de l'année ARPE, de sa thèse CIFRE et parcours professionnel.

**Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.**

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense totale de l'obligation de remboursement
- Un document d'Airbus concernant la classification des emplois chez Airbus pour justifier de sa position dans cet organisme

Le directeur du DER DGM émet l'avis suivant à la demande de M. X :

Certes il a été amené à déposer des brevets, à encadrer des stagiaires, mais cela n'aurait pas permis de justifier d'une activité de recherche soutenue si l'on avait cherché à appliquer la jurisprudence de la présidence précédente.

Le DER Génie Mécanique n'est pas favorable à une dispense, même partielle, ou à une reconnaissance des activités actuelles.

**Avis de la commission : Les éléments communiqués à l'appui de sa demande ne permettent pas de justifier une dispense de son engagement décennal. L'entreprise pour laquelle M. X travaille étant une entreprise du secteur privé.**

**La commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal du 28/05/2024 s'est prononcée en défaveur d'une dispense partielle.**

**Dossier N° 10 :**

<b>PARCOURS UNIVERSITAIRE</b>			
2014-2015	Diplôme ENSC – L3 Saphir		
2015-2016	Diplôme ENSC – M1MIP Mécanique et Ingénierie de la production		
2016-2017	Diplôme ENSC – M2 Formation à l'Enseignement Supérieur en Mécanique FESup.		
2017-2018	Diplôme ENSC – M2 IN2P Ingénierie Numérique Produit Process		
<b>Date</b>	<b>Motif</b>	<b>Situation</b>	
	Fin de contrat	Admis au diplôme	
<b>PARCOURS PROFESSIONNEL</b>			
01/09/2018 – 31/12/2018 : Sans emploi : Sa thèse CIFRE ayant été abandonnée.			
01/04/2019 – 21/06/2022 : Doctorat UPSaclay Sciences Mécaniques et Energétiques, Matér./Géosc.			
22/06/2022 – 31/12/2022 : Sans emploi.			
03/01/2023 à ce jour : Pilote Innovation au sein de l'entreprise privée ALTEN.			
<b>SITUATION VIS-À-VIS DE L'ENGAGEMENT DECENNAL</b>			
<b>Rupture définitive pour activité dans le secteur privé</b>			
Nombre de mois payés	Date d'échéance de l'ED	Nombre de mois accomplis au titre de l'ED	Somme à rembourser
48	31/08/2024	72/120	24 458, 25 €

**Objet : demande de dispense totale :**

Son activité au sein d'ALTEN consiste à développer et animer des activités de recherche. IL est en charge de 2 projets directement liés à son domaine d'expertise scientifique (amélioration d'un procédé de fabrication additif et la prédiction du comportement mécanique de pièce fabriquée, et développement de méthode d'écoconception par optimisation multidisciplinaire). Il mène des activités d'encadrement et de formation : 1 alternant pour 3 ans, 5 stagiaires M2 en 2023 et 2 stagiaires en 2024. Il joint à sa demande un descriptif de ses missions R&D et projets scientifiques sur un domaine de compétences spécifiques. Il joint également une présentation d'ALTEN, entreprise investie auprès des universités à travers une dizaine de thèses menées dans ses laboratoires en partenariats avec l'enseignement supérieur, et qui accueille +200 stagiaires et alternants par an. Il demande de bien vouloir reconnaître que le poste qu'il occupe est un poste de chercheur en entreprise, et qu'à ce titre il est bien en conformité vis-à-vis de l'engagement décennal.

**Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.**

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense partielle de l'obligation de remboursement
- Un contrat de travail avec l'entreprise ALTEN
- Un descriptif du poste et des missions
- Une présentation de l'organisme et de son rapport à l'enseignement supérieur

Le directeur du DER X émet l'avis suivant à la demande de M. X :

Actuellement employé dans le privé, chez un prestataire de l'ingénierie. Même s'il est entré en thèse avec le message qu'une activité de R&D dans le privé pouvait être reconnue comme compatible avec l'engagement décennal, sa situation actuelle ne témoigne pas d'une activité de recherche ou de collaborations avec le milieu académique.

Le DER Génie Mécanique n'est donc pas favorable à une dispense ou à une reconnaissance des activités actuelles.

**Avis de la commission : Les éléments communiqués à l'appui de sa demande ne permettent pas de justifier une dispense de son engagement décennal. L'entreprise pour laquelle M. X travaille étant une entreprise du secteur privé.**

**La commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal du 28/05/2024 s'est prononcée en défaveur d'une dispense.**

**Dossier N° 11 :**

PARCOURS UNIVERSITAIRE			
2014-2015	Diplôme ENSC – L3 Economie		
2015-2016	Diplôme ENSC – M1 Economie		
2016-2017	Diplôme ENSC – M2 Economie		
2018-2019	Diplôme ENSC – ARPE à la Stockholm School of Economics		
Date	Motif	Situation	
	Fin de contrat	Admis au diplôme	
PARCOURS PROFESSIONNEL			
01/09/2019 - 31/07/2021 : Assistante de Recherche Univ. Cambridge.			
01/09/2021 - 31/12/2021 : Agent de Recherche dans le privé NERA consulting.			
01/01/2022 - 31/12/2022 : Période de chômage jusqu'au.			
01/01/2023 à ce jour : Freelance Fitness et assistante Recherche .			
SITUATION VIS-À-VIS DE L'ENGAGEMENT DECENNAL			
Rupture définitive pour activité dans le secteur privé			
Nombre de mois payés	Date d'échéance de l'ED	Nombre de mois accomplis au titre de l'ED	Somme à rembourser
48	31/08/2026	72/120	24 539, 55€

**Objet : demande de dispense :**

Ses candidatures à Stockholm School of Economics, l'Université d'Oslo et l'Université de Stockholm ont été rejetées. Sortant de l'ENS, elle intègre l'Univ. Cambridge comme assistante recherche durant 2 ans pour candidater au programme doctoral de son département. Mais sa candidature est rejetée également. Les rejets successifs pour les programmes doctoraux, l'anxiété généralisée à l'Université de Cambridge et la pandémie de Covid l'ont poussée à suivre une thérapie de long terme et à prendre la décision d'abandonner la recherche universitaire. Elle garde toutefois un intérêt pour la recherche et appuie son argumentaire par les publications. Aujourd'hui elle travaille en tant que free-lance, assistant de recherche et instructeur de fitness pour préserver un équilibre psychologique. Mais ces revenus fluctuants ne lui permettent pas d'avoir un confort de vie décent et encore moins de rembourser les sommes dues, même avec échéances. Elle demande une dispense partielle à hauteur de 50%. Les 50% restants à sa charge en échéances mensuelles.

Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de Mme. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.

Mme. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense de l'obligation de remboursement
- Un avis de non-imposition 2022 et 2023
- Mails de refus des réponses négatives à ses candidatures
- Mails de confirmation de RDV thérapeutiques

Le directeur du DER SHS émet l'avis suivant sur la demande de Mme. X :

Les éléments communiqués sont suffisants pour avoir un avis sur la demande de dispense partielle sur la base de la difficulté à rembourser, et Mme X n'indique pas avoir candidaté à un CDSN, qui lui aurait permis à la fois de faire une thèse et de satisfaire les obligations de l'engagement décennal.

Le DER SHS n'est donc pas favorable à une dispense totale ou partielle.

**Avis de la commission : Les éléments communiqués à l'appui de sa demande ne permettent pas de justifier une dispense de son engagement décennal. Mme. X n'exerce aucune activité conforme à l'engagement décennal au regard de l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay.**

**La commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal du 28/05/2024 s'est prononcée en défaveur d'une dispense.**

**Dossier N° 12 :**

PARCOURS UNIVERSITAIRE			
2013-2014	Diplôme ENSPS-Licence 3		
2014-2015	Diplôme ENSC-M1 Electronique, Energie Electrique Automatique		
2015-2016	Diplôme ENSC-M2 FESUP		
2016-2017	Diplôme ENSC-M2 Automatique et traitement du signal des images		
Date	Motif	Situation	
	Fin de contrat	Admis au diplôme	
PARCOURS PROFESSIONNEL			
01/09/ 2017 au 31/10/2020 : Doctorat CentralSupelec			
01/11/2020 à ce jour : en activité dans le privé dans l'entreprise ITNI : Co-directeur			
SITUATION VIS-À-VIS DE L'ENGAGEMENT DECENNAL			
Rupture définitive pour activité dans le secteur privé			
Nombre de mois payés	Date d'échéance de l'ED	Nombre de mois accomplis au titre de l'ED	Somme à rembourser
48	31/08/2025	87/120	16 987,02 €

**Objet : demande de dispense :**

EPSI inscrit, depuis sa création en 2019, ses activités de R&D avec des organismes étatiques de recherche comme ONERA, la DGA et le CEA Tech (développement d'un système de détection intrusion multi-capteurs intelligent en cours de création).

EPSI a initié un partenariat académique d'envergure en lançant un laboratoire commun, publique-privée, avec le Centre Génie Industriel (CGI) de IMT Mines Albi en 2023, qui a pour objectif de développer de nouveaux outils d'IA pour fiabiliser les procédés de diagnostics et de supervision de sites sensibles. Il permet le financement de 2 thèses et 1 poste d'ingénieur de recherche sur les 5 ans.

Nommé co-directeur de ce laboratoire, il contribue à des activités de recherche en apportant son expertise « radar » et encadre une thèse « *l'étude des procédés de génération de données radars synthétiques* ». Il est co-auteur du papier intitulé

« *Micro-Doppler data génération for intrusion characterisation using neural networks* » soumis à la conférence ISCRAM 2024.

Cette structure bipartite collabore ainsi : EPSI finance les embauches de chercheurs spécifiquement dédiés à ces travaux et le CGI de IMT Mines alloue du temps de ses chercheurs et ingénieurs permanents au projet.

**Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.**

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense de l'obligation de remboursement
- Un lettre support du Directeur du centre IMT Mines Albi

Le directeur du DER X émet l'avis suivant sur la demande de M. X :

Après un sursis obtenu en 2021, aucune production scientifique depuis cette date. Il ne nous présente qu'une codirection d'un laboratoire commun avec l'IMT Albi. Cela ne semble pas suffisant pour pouvoir bénéficier d'une dispense d'engagement décennal.

**Avis de la commission : Les éléments communiqués à l'appui de sa demande ne permettent pas de justifier une dispense de son engagement décennal. L'entreprise pour laquelle M. X travaille étant une entreprise du secteur privé.**

**La commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal du 28/05/2024 s'est prononcée en défaveur d'une dispense.**

**Dossier N° 13 :**

PARCOURS UNIVERSITAIRE			
2015-2016	Diplôme ENSPS-Licence 3 SAPHIRE		
2016-2017	Diplôme ENSPS-M1 E3A André Ampère		
2017-2018	Diplôme ENSPS-M2 Enseignement Sup. Physique des Systèmes d'Énergie Electr./Elctro.		
2018-2019	Diplôme ENSPS-M2 Master E3A Physique et Ingénierie de l'énergie		
Date	Motif	Situation	
	Fin de contrat	Admis au diplôme	
PARCOURS PROFESSIONNEL			
01/09/2019 – 30/06/2023 : Doctorat Sorbonne Université.			
01/07/2023 à ce jour : Ingénieur d'études chez Safran.			
SITUATION VIS-À-VIS DE L'ENGAGEMENT DECENNAL			
Rupture définitive pour activité dans le secteur privé			
Nombre de mois payés	Date d'échéance de l'ED	Nombre de mois accomplis au titre de l'ED	Somme à rembourser
48	31/08/2025	94/120	13 303,58 €

**Objet : demande de dispense totale :**

M.X est responsable scientifique du projet PIMCOMAP, financé par l'Agence Nationale de la Recherche et encadrant d'une thèse CIFRE. Deux missions en lien très étroit avec la recherche académique.

Le projet « PIMCOMAP » ayant pour objet : « Composants magnétiques innovant et procédé PIM » a été sélectionné par l'ANR dans le cadre de l'appel à projets intitulé « CE05 ». Projet de 48 mois.

Par la convention attributive d'aide valant conditions particulières dont Safran est le bénéficiaire, Sur la convention, il est identifié comme responsable scientifique.

Il effectue des missions d'enseignement à l'IUT de Rennes (12h) ou plus en cas de besoin mais sans dépasser 187 hTD.

Il contribue au rayonnement de la recherche en publiant par le biais de 3 publications en 2023.

Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense de l'obligation de remboursement
- Un contrat Cifre avec SAFRAN (durant sa thèse déjà prise en compte dans l'ED)
- Publication et un article durant cette même période de thèse déjà prise en compte dans l'ED
- Un contrat de vacation à l'IUT de Rennes

Le directeur du DER X émet l'avis suivant sur la demande de M. X :

Ce dossier, étudié sous l'ancienne réglementation, présente des éléments concrets qui auraient pu permettre à ce dossier d'être considéré positivement (direction de thèse, responsabilité scientifique d'un projet ANR, etc.) Selon les nouvelles règles il travaille pour une société dont l'état français ne détient pas plus de 50% du capital, ne semble pas pouvoir bénéficier d'une dispense d'engagement décennal. »

**Avis de la commission : Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense. Les documents de publications scientifiques datent de sa période de thèse (période déjà prise en compte dans son engagement décennal).**

**Par ailleurs, l'entreprise dans laquelle il travaille, SAFRAN, étant une entreprise privée, la commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal du 28/05/2024 s'est prononcée en défaveur d'une dispense partielle.**

**Dossier N° 14 :**

PARCOURS UNIVERSITAIRE			
2018-2019	Diplôme ENSPS-Licence 3		
2019-2020	Diplôme ENSPS-M1 Biologie, Biodiversité, Ecologie		
2020-2021	Diplôme ENSPS-Césure (soins médicaux + réalisation du projets woofing en agriculture biologique)		
2021-2022	Diplôme ENSPS-CST		
Date	Motif	Situation	
	Fin de contrat	Admis au diplôme	
PARCOURS PROFESSIONNEL			
01/09/ 2022 au 31/12/2022 : autoentrepreneur (pour l'écriture d'un livre)			
SITUATION VIS-À-VIS DE L'ENGAGEMENT DECENNAL			
Rupture définitive pour activité dans le secteur privé			
Nombre de mois payés	Date d'échéance de l'ED	Nombre de mois accomplis au titre de l'ED	Somme à rembourser
36	31/08/2028	36/120	38 402,16 €

**Objet : demande de dispense totale :**

Aujourd'hui sans aucune activité professionnelle, Mme X évoque des problèmes médicaux et psychologiques qui l'empêchent de se sortir de cette situation. Sa situation médicale a fait l'objet d'une réunion durant sa scolarité à l'ENS afin de l'aider à rebondir. L'éventualité que sa situation puisse ne pas répondre à l'engagement décennal avait déjà été évoqué lors de cet échange en 2021 en évoquant la possibilité de sursis et de demande de dispense. Elle a bénéficié d'un accompagnement de l'élève en situation de handicap de l'ENS.

Elle nous transmet des documents médicaux de sa scolarité à l'ENS jusqu'à sa démission et nous exprime qu'elle est en grande souffrance psychologique jusqu'à présent.

Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de Mme. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.

Mme. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense de l'obligation de remboursement
- Une multitude de documents médicaux attestant de ses difficultés de santé
- Des attestations d'hospitalisation et de suivi médicaux pour plusieurs troubles de l'anxiété
- Attestation médicale de son inaptitude actuelle à poursuivre des études ou à travailler
- Synthèse de son suivi pédagogique et de son accompagnement par l'ENS durant sa scolarité

Le directeur du DER X émet l'avis suivant sur la demande de Mme. X:

Mme X a été accompagnée durant sa scolarité à l'ENS et a bénéficié de dérogation pour pour lui permettre de poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions. Elle s'est engagée de manière très importante dans la vie étudiante tout en maintenant une forte pression sur ses études et résultats scolaires, en parallèle d'un suivi médical soutenu, ce qui l'a conduit à un état de surmenage conduisant à des arrêts maladie.

En raison de ses difficultés de santé, elle a dû interrompre sa scolarité.

Nous soutenons sans réserve sa demande de dispense, sans solliciter l'avis du conseil médical qui rallongerait la procédure.

**Avis de la commission : Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande sont solides. Le DER préconise l'avis favorable de dispense.**

**La commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal du 28/05/2024 s'est prononcée en faveur d'une dispense totale.**

**Dossier N° 15 :**

PARCOURS UNIVERSITAIRE			
2017-2018	Diplôme ENSPS - L3 ECOGES		
2018-2019	Diplôme ENSPS - M1 ECOGES non-accrédité (Univ. Paris1)		
2019-2020	Diplôme ENSPS - M2 ECOGES non-accrédité (Univ. Paris 1)		
2020-2021	Diplôme ENSPS - ARPE		
Date	Motif	Situation	
	Fin de contrat	Admis au diplôme	
PARCOURS PROFESSIONNEL			
Expérience très courte dans le secteur privé au Crédit Mutuel mais insatisfaisante En recherche d'emploi ou de thèses			
SITUATION VIS-À-VIS DE L'ENGAGEMENT DECENNAL			
<b>Rupture définitive pour activité dans le secteur privé</b>			
Nombre de mois payés	Date d'échéance de l'ED	Nombre de mois accomplis au titre de l'ED	Somme à rembourser
48	31/08/2029	48/120	37 003, 16 €

**Objet : demande de dispense totale et accompagnement à son insertion professionnelle**

Il sollicite l'aide de l'ENS pour trouver un emploi qui lui permette de respecter l'engagement décennal (une thèse ou un emploi dans le public)

Il indique avoir eu des difficultés importantes pour trouver une thèse ou un emploi dans le public. Il indique avoir postulé à plusieurs offres y compris au rectorat mais sans succès.

Aujourd'hui, il n'a aucun revenu et vit chez son père qui subvient à ses besoins.

Son père nous a également écrit une lettre envoyée par RAR, dans laquelle il nous alerte quant à l'état de mal être de son fils et de sa totale perte de confiance pour rebondir. Il joint un avis de non-imposition et quelques candidatures de

son fils. Il demande à ce que son fils soit accompagné par l'ENS dans sa démarche d'insertion professionnelle ou à défaut, d'être dispensé de rembourser cette somme compte tenu du fait qu'il n'a aucune ressource lui permettant d'honorer cette dette. Il appelle l'ENS à la plus grande prudence dans ses communications avec lui pour ne pas, *selon ses termes*, « transformer un désarroi en désespoir ».

**Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.**

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense de l'obligation de remboursement
- Une lettre de son père expliquant sa situation fragile et d'insuffisance de ressources financières permettant le remboursement de la dette
- Un avis de non-imposition
- Quelques candidatures à des offres

Le directeur du DER X émet l'avis suivant sur la demande de M. X:

« Pas d'éléments sur ses recherches d'emploi, si ce n'est une lettre de motivation peu adaptée à une recherche d'emploi. Il indique que "aucune place en thèse ne [lui] a été proposée" mais il n'a pas candidaté à un CDSN. Il indique être inscrit au CAPES de mathématiques et au CAPES de sciences économiques et sociales : s'il l'obtient, la question est réglée (mais je n'ai pas vu son nom dans la liste des admissibles de 2024) est-il possible de lui faire rencontrer l'assistante sociale de l'École ? »

**Avis de la commission : Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne présentent pas suffisamment d'éléments étayant sa situation. Un échange avec le normalien serait proposé afin de statuer sur la situation à l'appui des éléments plus détaillés.**

**La commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal du 28/05/2024 s'est prononcée en défaveur d'une dispense au vu de son dossier a moins d'obtenir plus éléments de la part du demandeur.**

#### 4. Clôture de la commission

La Commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal est close à 16h00.

La Présidente  
Nathalie CARRASCO

P/o Olivier HUBERT

